



LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Explications sur le bruit qui a couru d'un nouvel attentat contre la personne de Louis-Philippe. — Découverte d'une société secrète à Toulouse. — Mort du célèbre juriconsulte Toullier. — Dispersion des guérillas de la vallée d'Aran. — Explications du gouvernement espagnol relativement aux corporations religieuses. — Courses de chevaux à Bruxelles. — Renseignements sur le chemin de fer. — Bruit de la retraite du général Evain. — Décision de la section centrale dans la question de la nomination des bourgmestres. — Explications sur la démission de la régence de Herve. — Lettres de Bruxelles et de Barcelonne. — Programme de l'école industrielle de Liège. — Modes parisiennes. — Nouvelles diverses.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 septembre. — Sir Georges Grey, sous-secrétaire du département des colonies, est parti pour Bruxelles, avant-hier. (Standard.)

— Le duc de Nemours est de retour à Londres de l'excursion qu'il a faite dans les provinces.

FRANCE.

Paris, le 26 septembre. — Il y a eu hier conseil des ministres. MM. de Cases et Pasquier y ont été appelés.

— Quelques journaux parlent ce matin d'un fait qui s'est passé dans la nuit de lundi, près de la barrière de Clichy, et qui peut donner lieu à des interprétations malveillantes. Voici la vérité :

« Une brigade de gendarmerie départementale stationnait sur la route à un quart de lieue environ de la barrière entre les Batignolles et St-Ouen, près d'une maison isolée habitée par un nommé Godard, maçon. Il était alors 2 heures du matin. Le roi et sa famille revenant du château d'Eu, étaient attendus à tout moment. On entendait déjà le bruit des voitures, lorsqu'un coup de fusil est tiré de la maison du sieur Godard. Cette maison est aussitôt cernée. Un gendarme détaché par le brigadier, va chercher le commissaire de police des Batignolles. A l'arrivée du magistrat on pénètre dans la maison. Le propriétaire exposa que le piétinement des chevaux l'ayant éveillé en sursaut, il avait cru que sa maison était attaquée par des voleurs, et qu'il avait tiré un coup de fusil en l'air pour effrayer et appeler du secours.

Il a d'ailleurs justifié de la permission de l'autorité municipale pour avoir chez lui les pistolets et autres armes qui ont été trouvées à son domicile. Les meilleurs renseignements ayant été donnés par les autorités de la commune sur ledit Godard, cette affaire n'a pas eu de suite. »

— On annonce que la princesse de Lieven, dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris, est depuis quelques jours au château de Valençay, près de M. de Talleyrand. Elle doit y passer le mois d'octobre. M. de Talleyrand, Mme. de Dino et la princesse de Lieven seront de retour à Paris pour le 1^{er} novembre au plus tard.

— On annonce le retour à Paris de M. Fagel, ambassadeur de Hollande, et M. Mornay va, dit-on, partir bientôt pour La Haye, où nous ne sommes pas représentés depuis assez long-temps.

— L'épicier Pépin a été interrogé hier et aujourd'hui.

On assure qu'un autre accusé de l'affaire Fieschi, le sieur Morry, bourelier, est tombé dans l'abattement le plus complet. Il refuse toute espèce d'aliments, comme s'il était résolu à se laisser mourir de faim. (Gaz. des Tribunaux.)

— Un journal parisien, plus sérieux que beaucoup d'autres, nous a fait ces jours derniers un *hoax* ou mystification, dans lequel toutes les autres feuilles sont tombées, et qui aurait pu produire des suites désagréables si l'on n'avait eu le temps de la réflexion. Il s'agissait du prix des courses des voitures publiques, réduit à partir du 1^{er} octobre, à 1 fr. pour les fiacres, et 75 cent. pour les cabriolets. Grâce à cette modicité de la taxe et à la concurrence des *Omnibus*, on n'aurait plus rencontré un seul piéton dans les rues. Malheureusement il n'en était rien; les propriétaires de voitures de louage affirment que bien loin de songer à baisser le prix des courses, ils ont beaucoup de peine à se couvrir de leurs frais avec les tarifs actuels.

— Mort du célèbre juriconsulte Toullier. La ville de Rennes, vient de perdre sa plus haute illustration moderne; la science du droit, l'un de ses plus savans adeptes; la Faculté et le barreau de Rennes, un chef qui les environnait d'un reflet de sa gloire, et ajoutait encore à cette réputation de savoir, à cette haute estime dont ils sont en possession depuis des siècles; le vénérable M. Toullier, doyen honoraire de la Faculté de droit, bâtonnier de l'Ordre des avocats et membre de Légion-d'Honneur, est mort samedi matin. Il était âgé de

84 ans. Ses obsèques ont eu lieu lundi. Tout ce que la ville, pendant les vacances, renferme encore de membres du barreau, y assistait en robe, ainsi que la Faculté de droit. On voyait, autour du cercueil, M. le préfet, M. le maire, en grand costume, des membres du conseil municipal, M. le secrétaire-général de la préfecture, plusieurs fonctionnaires publics, des officiers de la garde nationale, la députation du conseil-général, et beaucoup d'autres citoyens.

Le deuil était conduit par MM. Magouët, adjoint à la mairie de Rennes et de la Morvonnais, conseiller à la cour, gendre de l'illustre défunt; et les coïns du poêle tenus par MM. Legrand, recteur de l'académie; Vatar, doyen de la faculté de droit; Lesbaupin, ex-professeur à la même faculté, l'un de nos plus savans avocats, et Blaize, membre de la députation du conseil-général.

A l'instant de refermer la tombe sur la dépouille mortelle du savant commentateur du code civil M. Vatar a prononcé un discours qui a vivement ému les assistans.

— M. Cruveilhier, professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine de Paris, vient de faire paraître son quatrième et dernier volume de son *Traité d'anatomie descriptive*.

— L'autorité a fait saisir, dit le *Courrier Français*, chez plusieurs marchands du Palais-Royal, l'abrégé de l'*Origine de tous les cultes*, par Dupuis; la *Religieuse et Jacques-le-Fatallista*, de Diderot; la *Pucelle*, de Voltaire, et plusieurs autres ouvrages.

— Nous lisons dans le *Journal de Toulouse*, sous la date du 18 :

« Hier dans la nuit, la police a fait cerner une maison située en face de la caserne Saint-Charles, où se tenait un club républicain. On a trouvé en effet dans une chambre fermée en dedans, quatorze personnes tenant séance, avec des écharpes bleu, noir et rouge. Sur la table était un crucifix et une bible, surmontés d'une corde nouée et deux poignards en croix. Chacun des assistans avait devant lui un poignard et un diplôme de chef de section, avec un sceau marqué d'un christ et de deux poignards en croix. Ils se sont rendus sans résistance et ont été mis immédiatement au secret. Ce sont en général des hommes du peuple, tels que charpentiers, maçons, paveurs, etc. On cite cependant un jeune licencié en droit qui n'a pas plus de vingt ans. On a arrêté dans la journée une quinzième personne qui n'assistait pas à la réunion, mais dont on a trouvé le diplôme parmi les autres. On assure que plusieurs militaires de la garnison sont compromis, et qu'il s'en trouve un parmi les prisonniers. »

La *France méridionale* dit que c'est chez le sieur Jolibert, cafetier, qui a lui-même été arrêté, que cette capture a eu lieu. On a, dit-il, saisi des bennets phrygiens et autres pièces importantes.

« Dans la journée du 18, ajoute ce journal, la police a fait encore quelques arrestations. Plusieurs des prévenus sont en fuite. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Une lettre du 19 de la frontière contient les détails suivans :

« Les chefs carlistes de la Poble et Rons d'Erolles, qui occupaient depuis quelques jours les salines de Gerry, près la vallée d'Aran, et en avant de Venasque, avec 800 hommes, ont été battus par la légion étrangère, de la Poble a été tué et Rons d'Erolles blessé.

« La troupe de ce dernier a été entièrement dispersée.

« Gurrea a coupé la retraite au bataillon navarrais qu'il a battu; la légion étrangère serre de près les fuyards, qui, s'ils veulent se jeter en France, ne peuvent le tenter que du côté de Bagnères de Luchon ou de Fer.

« Gurrea envoie quelques compagnies dans la vallée d'Aran pour la protéger. » (*Journal de Paris*.)

— La grande question en ce moment, celle dont la solution doit apparemment décider du sort du ministère et des destinées de l'Espagne, c'est de savoir si les juntes provinciales se rallieront au gou-

vernement nouveau. La junte de Cadix, l'une des plus influentes sans contredit, a fait sa soumission, et les termes flatteurs, contenus dans son adresse au nouveau ministre, sont bien faits pour le confirmer dans l'espoir que ses intentions patriotiques seront comprises. Elles le sont déjà sur plus d'un point; c'est ainsi que la colonne des volontaires de l'Estramadure, qui marchait menaçante contre Madrid, a fait halte à la nouvelle de la nomination du ministère et elle reprend la route de Badajoz.

— La *Gazette de Madrid* contient en outre l'article suivant :

Les mesures que le gouvernement se propose d'adopter relativement aux communautés religieuses concernent tous les intérêts qui sont engagés dans une question aussi épineuse. Examinons d'abord l'intérêt religieux :

1^o En Espagne, le service religieux est si mal distribué que beaucoup de curés de paroisses sont obligés de dire la messe dans deux et même dans trois bourgs disséminés, tandis que dans des villes où la population ne s'élève pas au-delà de 13,000 âmes, il y a une cathédrale, 17 paroisses, 13 couvens de religieux, 8 couvens de religieuses, 5 hôpitaux, etc. La sécularisation du clergé est l'unique remède à cet abus, parce qu'elle amènera une répartition des ecclésiastiques plus conforme au besoin des populations.

2^o L'expérience a démontré que les propriétés, surtout les propriétés rurales, dépérissaient lorsqu'elles étaient administrées par le gouvernement. Livrés à des particuliers, les biens recevront des améliorations, et la richesse publique en profitera.

3^o D'ailleurs, les membres du clergé régulier auront leur portion congrue sans dépendre du gouvernement. Ils n'auront pas à craindre une interruption dans leur traitement par suite d'un embarras financier du trésor.

4^o Les familles des réguliers seront indemnisées après la mort de ces derniers des sommes qu'elles ont avancées pour leur admission dans les ordres. Naturellement, les réguliers, en mourant, distribueront leur capital à leurs parens les plus pauvres. En adoptant les chiffre de 40,000 réguliers qui existent aujourd'hui en Espagne, il y aura, dans 15 ou 20 ans, terme moyen de leur mort, pas moins de 60,000 familles propriétaires, qui aujourd'hui ne vivent que de leur travail;

5^o Enfin la cause de la reine Isabelle profitera aussi de cette combinaison. Les réguliers sécularisés et établis déceument dans la société, béniront la main qui leur aura dispensé ces bienfaits.

— La *Revista*, du 17 septembre, contient un article signé des initiales de M. Alcalá Galiano, qui prouve que les hommes de l'opinion la plus avancée ne feront pas faute au nouveau ministère. « Il faut que tous les partis fassent des concessions, dit l'honorable député, c'est le seul moyen de sauver ce que nous voulons tous, le trône d'Isabelle II. Pour nous, admirateurs de la constitution de 1812, bien qu'on nous ait accusés sans raison de conspirer pour son rétablissement, aujourd'hui qu'il faut prouver la sincérité de nos paroles antérieures, nous dirons que, d'après notre sentiment, on ferait mal de tirer cette loi politique du lieu où elle est, et doit rester c'est-à-dire des pages de l'histoire.

— Le gouvernement de la reine agit maintenant avec une grande fermeté. L'alcade Juan Albert a été mis à mort le 10 du courant, comme ayant fait partie d'une troupe de factieux, parmi lesquels il avait été surpris les armes à la main.

— La *Gazette de Madrid* du 18 contient le décret suivant :

Décret royal. « La tranquillité étant parfaitement rétablie dans la capitale du royaume, et étant très satisfaite des témoignages de loyauté et d'amour de l'ordre que m'ont donnés ses fidèles et pacifiques habitans, je déclare supprimer le décret du 16 août, qui avait déclaré la capitale en état de siège. Vous l'aurez pour entendu.

La reine est toujours à sa résidence du Sitio; l'enfant don François de Paule est de retour à Madrid.

— Avant d'entrer sur le territoire espagnol le 18 de ce mois, le colonel des volontaires français a

adressé l'ordre du jour suivant à ses compagnons d'armes :

« Soldats ! la rapidité de votre marche de Paris aux Pyrénées a témoigné de votre vive sympathie pour la cause nationale d'Espagne, et du désir que vous avez d'en venir promptement aux mains avec les ennemis de l'auguste reine Isabelle II.

« Soldats ! nous allons quitter la France, n'oublions jamais que nous sommes ses enfants, et que nous avons à suivre les nobles exemples que nous ont légués les braves de Marengo et de Wagram. N'oublions jamais non plus qu'il n'y a de véritable gloire que pour le soldat qui observe une stricte et sévère discipline, et se montre humain et généreux après la victoire.

« Urdos, 14 septembre.

« Le colonel, baron de Suaroc. »

— Le *Journal des Débats* termine ainsi un article dans lequel il fait des avances à M. Mendizabal :

« M. Mendizabal est-il destiné à rétablir les finances de l'Espagne, à fixer d'une main sûre les bornes du pouvoir et de la liberté, à concilier la puissance et la sécurité du trône de la jeune reine avec le développement des droits de ses sujets ? Si nous ne nous trompons, c'est là sont but, et pour nous c'est notre vœu le plus cher. Les moyens ne viennent qu'en seconde ligne. Mais la France à droit d'espérer (et elle saurait bien empêcher le contraire) que les moyens n'aient rien d'opposé ni à ses intérêts ni à sa politique. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 27 SEPTEMBRE.

LL. MM. partent ce matin pour aller rendre visite à S. A. R. Mme la duchesse de Kent, qui se trouve en ce moment à Ramsgate. Elles seront de retour ici dans la première semaine d'octobre. Elles sont accompagnées dans leur voyage, du général Goblet et de Mme la comtesse de Mérode.

— M. Ch. Vilain XIII, nommé ministre plénipotentiaire à Rome, et M. d'Hane de Potter, nommé gouverneur de la Flandre orientale, ont reçu de plus la décoration de l'ordre de Léopold.

— Avant de se séparer, la section centrale de la chambre des représentants s'est prononcée sur la question de l'élection municipale. Quatre voix sur sept ont opiné pour le choix du bourgmestre par le roi, mais dans le sein du conseil, et trois pour la nomination absolue par le roi. La nomination directe des échevins par les électeurs a été consentie à l'unanimité. La commission a nommé ensuite rapporteur M. Dumortier, dont le précédent rapport sur les droits des communes promet encore un travail remarquable pour la prochaine session que le ministère convoquera au premier mardi de novembre, c'est-à-dire huit jours avant le terme de rigueur que fixe la constitution. Il paraît que la question communale sera mise la première sur le tapis.

— La retraite de M. Evain, du ministère de la guerre, paraît décidée. On désespère de lui faire traverser heureusement la discussion du budget de 1836, chargé comme il l'est des iniquités du marché des fournitures de couchage, et de quantité d'autres irrégularités administratives. (C. Belge)

— Un journal rapporte qu'un habitant de la commune de Ternath (Brabant), que l'on croyait avoir succombé en 1830 pour l'indépendance nationale, et dont l'acte de décès avait été même remis à la famille, est revenu le 22 de ce mois chez son épouse qui, en sa qualité de veuve d'un combattant de septembre, touchait une pension de 200 fr. L'on juge de l'étonnement de l'épouse en revoyant son mari et de la surprise de celui-ci quand son acte de décès lui fut exhibé.

— Le beau secrétaire en acier poli, de M. Ronkar, de Liège, et qui a été acheté par S. M. la reine, sera visible aujourd'hui, au salon d'exposition. On a travaillé pendant cinq jours pour le monter. Il a été placé dans un des cabinets du vestibule au rez-de-chaussée.

— Le géant qui est venu à Bruxelles pour voir les fêtes de septembre, est un jeune homme de 26 ans, fils d'un cultivateur des environs de Turnhout. Il a 7 pieds 6 pouces, mesure de Bruxelles. Aucun des lits de l'hôtel de Cologne où il était descendu, n'était assez grand pour le coucher. Il a fallu lui préparer un lit particulier sur le plancher de sa chambre à coucher.

— Le maréchal marquis Maison est arrivé le 22, chez M. Warocqué de Mariemont, pour y assister une assemblée d'actionnaires des charbonnages du lieu.

On assure que les travaux de la section du min de fer entre Malines et Anvers sont poussés assez d'activité pour donner à espérer qu'ils seront terminés dans le courant de janvier, pour peu e temps les favoris. Le pont de Duffel sera

terminé le mois prochain; celui qui doit être construit sur le canal de Louvain, à Malines, est commencé, et dans le courant de la semaine prochaine on commencera à poser des rails sur la section en question, dont la longueur est de 19,800 mètres.

On annonce aussi que les travaux de la section entre Malines et Louvain seront mis en adjudication très-incessamment, et ceux de la section entre Termonde et Gand, en octobre prochain; de manière que d'ici à un mois les travaux du chemin de fer d'Anvers et de Gand jusqu'à Waremmé pourront être en activité. (Emanc.)

— Un journal de Gand a annoncé, et nous avons dit d'après lui, que MM. les ingénieurs Simons et Derridder se trouvent actuellement en Angleterre, pour étudier un nouveau système de chemin de fer. Nous pouvons affirmer que cette nouvelle est inexacte : d'abord MM. Simons et Derridder ne sont point en Angleterre, le premier y a fait une excursion de huit ou neuf jours, au mois d'août dernier, pour affaires relatives au chemin de fer; mais M. Derridder n'a pas cessé de surveiller les travaux, lesquels sont poussés avec assez d'activité.

Une foule immense de piétons et de personnes en voiture assistaient hier aux courses de Mon Plaisir. Le roi et la reine sont arrivés vers la fin des courses et n'ont pu par conséquent y assister que très peu de temps. Le prix de la course, dite la *poule*, a été emporté par Chataigne, appartenant au colonel Lyster; celui de la course des Pouces, par Jane, à M. Saller; celui des chevaux de 3 ans par Flyer, à M. Duval de Beaulieu, celui des chevaux indigènes par Delphin au même; et celui de la course au trot par Napoléon, appartenant à M. Baucha.

— Le tir à la grande arbalète a été fini avant-hier vers midi. Le premier prix (il ne s'agit ici que des prix décernés par le gouvernement) a été gagné par M. Vandendranne, de la société de St-Georges, d'Alost; 2^e prix, par M. Van de Kerckhove, aussi d'Alost; 3^e prix, remporté par Raphaël Ameels, d'Audenaerde; 4^e prix, par M. Ferdinand Evit, d'Alost; et 5^e prix, par M. Jean de Keyser, d'Audenaerde. La médaille destinée à la société la plus éloignée a été remise à la société de Wevelghem, et la médaille affectée à la société la plus nombreuse, a été remise à la société de Ste-Anne, d'Enghien.

— Le tir à la petite arbalète, pour le prix du gouvernement, a pu être terminé avant-hier dans la soirée. En voici le résultat :

Le 1^{er} prix a été remporté par M. M. Wauters de la société de plaisance, de Malines, le même qui a remporté le 1^{er} prix au concours de 1834. Le 2^e prix, par M. Frepon, société de l'Oeuf, de Malines; 3^e prix, M. Theys, société de Plaisance, de Malines; 4^e prix, M. Moreau, société de St-Georges, de Bruxelles; 5^e prix, M. Colebrand, société de Plaisance, de Malines; 6^e prix, M. Van Herck, même société; 7^e prix, M. Loostermans, société de St-Rombaut, de Malines. Ainsi sur les 7 prix 6 ont été gagnés par les sociétés de Malines, dont 4 par la même société, celle de Plaisance.

— La société d'harmonie de Namur est partie ce matin par la diligence V^e Briard, en répétant les morceaux de musique qu'elle a joués au concours.

— On évalue à plus de 6,000 francs le produit des cartes distribuées dans les hospices de Sainte-Geotrude, des Urselines et des Bogards, pour l'entrée au Parc, dans l'enceinte réservée, au concours d'harmonie.

— Malgré l'affluence considérable de monde qui, pendant nos fêtes, a encombré les lieux publics, tout s'est passé avec la plus parfaite tranquillité et à la satisfaction générale des amis de l'ordre. Un fait qui paraîtra extraordinaire, et dont nous garantissons la véracité, c'est que, pendant les quatre journées, il n'y a pas eu une seule arrestation du chef de désordre.

LIEGE, LE 28 SEPTEMBRE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

Bruxelles, le 26 septembre.

Monsieur, l'été paraît être en Belgique plus favorable au tempérament législatif que la saison du froid et des pluies. Autant la chambre des représentants était restée stérile en hiver, autant elle a fait de besogne dans sa petite session d'été. Il y aurait long à vous écrire, si je voulais compléter une revue des derniers travaux de nos législateurs. Il resterait beaucoup à dire sur la question cotonnière même, dont je vous ai déjà entretenu; la loi de l'abolition des dix pour cent, celle des étrangers, des naturalisations, la présentation d'une loi libérale de transit, d'une loi prohibitive sur les bestiaux, le rapport sur le chemin de fer, ouvriraient

à des considérations politiques, financières et commerciales, une carrière qui s'étend au-delà des bornes raisonnables d'une correspondance de journal. La discussion de la loi de l'instruction publique est la plus importante encore par son objet et parce qu'elle a dessiné, en les mettant aux prises, les deux grands partis dont dépend l'avenir de la Belgique.

Deux questions ont dominé cette discussion, c'étaient celles auxquelles le parti catholique attachait le plus d'importance, le nombre des universités et la composition des commissions d'examen.

Je ne veux point examiner ici le pour et le contre de la première de ces questions. Je veux rappeler seulement que je vous avais écrit plusieurs mois à l'avance pour vous rassurer sur le sort de votre université, attendu que le mot d'ordre des catholiques serait le maintien des deux universités de Liège et de Gand et la suppression de celle de Louvain. Vous avez pu voir si j'avais prédit juste; car, chose à laquelle peut-être elle était loin de s'attendre, c'est aux catholiques que votre université doit sa conservation. Vous ne vous flattez pas au point de croire que ce soit pour vos beaux yeux, ni pour ceux de votre université; qu'il en a été ainsi; il y avait un intérêt catholique en jeu : celui de l'université de Malines. On voulait que cette université profitât de l'héritage de l'ancienne université de Louvain, composé 1^o d'une ancienne réputation qui a de l'éclat à l'étranger, et fort populaire encore surtout dans les provinces flamandes; sur lesquelles on compte le plus; 2^o d'une position centrale; 3^o des anciennes bourses s'élevant à plusieurs centaines de mille francs; 4^o de vastes et nombreux locaux; de plus, on a craint que si l'état n'avait qu'une université, la rivalité ne fût trop redoutable pour l'université catholique. Là était le secret, si secret il y a; car en vérité on s'en est pas trop caché, au moins dans les conversations particulières, et j'ai entendu de mes deux oreilles, au beau milieu du café des Mille-Colonnes, où entre six et huit heures, on apprend souvent beaucoup de choses sur l'intérieur des coulisses parlementaires, des députés catholiques s'énoncer ouvertement sur l'inutilité des universités de l'état, protestant que l'université catholique pouvait suffire à tout et qu'il vaudrait bien mieux s'en tenir à elle.

Je le répète, je ne discute pas ici le mérite des résultats, ni jusqu'à quel point l'attente des catholiques et les craintes des libéraux doivent se réaliser, mais telles ont été les intentions des premiers, si non de tous (car dans tous les partis, il y a des gens qui suivent en aveugle), au moins du très-grand nombre; un certain nombre même a espéré qu'il serait impossible aux deux universités de l'état de se maintenir.

Vous avez vu ce qu'a amené la discussion sur la composition des commissions d'examen, et à quel résultat absurde l'opinion catholique s'est laissée aller. On lui avait offert de laisser le choix de ces commissions soit à la cour de cassation, soit à l'académie, aux commissions médicales des provinces, aux universités elle-mêmes, libres et autres, au gouvernement, etc., on a essayé de mille façons de combiner les éléments, rien n'a pu les satisfaire; c'est pour le dire en passant quelque chose de remarquable que cette défiance des catholiques envers tous ces corps, toutes ces sommités; quelles que soient leur origine et leur spécialité. Si le personnel du sénat et de la chambre des représentants vous est un peu connu, vous jugerez que ce sera chose curieuse que ces séances où chaque année les deux chambres vont s'amuser à balloter une quarantaine d'examineurs scientifiques. En vérité, c'est un ordre du jour tout fait pour un mardi gras.

M. de Mérode avec son bon sens pratique, avait compris que de telles commissions ne pouvaient raisonnablement être nommées que par le gouvernement, il en avait fait l'objet d'un amendement, en se détachant de la presque totalité de ses collègues catholiques. Mais par la fameuse abstention du ministère, le gouvernement a été privé de ce pouvoir. Je ne m'arrêterai pas ici à ce qui est réellement au-dessous de toute discussion, je désire seulement pour nos ministres que si un jour quel que homme politique écrit l'histoire parlementaire de la Belgique, il ne prenne pas leur mesure d'homme d'état à cette malheureuse abstention.

En général, monsieur, ce qui a dû vous frapper, dans ce long débat, chez les orateurs catholiques, c'est que les législateurs de l'état, fondant des universités nationales, se soient montrés dans leur langage, si peu bienveillants, je pourrais même dire si hostiles envers leur propre œuvre.

Déjà M. Deschamps dans son rapport avait fait considérer les établissements de l'état, comme une espèce de pis-aller, comme des institutions précaires, sans avenir, auxquelles on faisait grâce pour le moment, mais qu'il faudrait se hâter de supprimer dès qu'on le pourrait sans trop faire crier. D'autres

orateurs n'ont pas paru si patients; M. Dubus, par exemple, si on le laissait faire ne ferait pas la vie longue aux universités du gouvernement. Il est juste de dire que M. Dubus a plusieurs fois échoué dans la discussion; les catholiques ont senti que sur les questions les plus graves ils avaient beaucoup obtenu, et ils se sont montrés moins exigeants dans les détails.

Quoiqu'il en soit, les catholiques ont fait un grand pas; ils ont fait respectivement à leur université et à celle de l'état la position qu'il leur voulait, et ils se sont rendus maîtres du choix des examinateurs; en fait; par le ministère, ils sont jusqu'à certain point maîtres aussi de la première organisation des universités de l'état.

Je sais fort bien que M. de Theux est trop raisonnable et trop prudent pour pousser les choses à l'extrême; mais il y avait ici pour le gouvernement une immense occasion qui ne se présentera plus jamais, de servir puissamment les progrès des études par une réorganisation large et brillante du personnel de l'enseignement supérieur. Catholique lui-même, ayant à fonder des universités dont la rivalité porte tant d'ombrage aux catholiques, vous sentez ce qu'a de difficile la position de M. de Theux, privé d'ailleurs de conseils et peu au fait par ses habitudes des hommes et des choses du monde savant. S'il fallait en croire le bruit public, nous serions bientôt à même de connaître quelles acquisitions éminentes le gouvernement aura faites pour ses universités, car on prétend qu'il pourrait être question de terminer toute la réorganisation universitaire dans le courant du mois d'octobre. Je ne puis croire que l'idée de bâcler ainsi le personnel de l'enseignement supérieur en quelques semaines soit entrée dans une tête saine.

Il est vrai que si l'on veut se contenter d'une organisation telle quelle, on aura assez de candidats sous la main; car les pétitions affluent par centaines au ministère de l'intérieur; mais vous sentez que les capacités éclatantes ne sont pas celles qui sollicitent. On dit à Bruxelles que M. Dugniolle est destiné à exercer une certaine influence sur les nominations et parmi ses protégés on cite déjà quelques noms qui feraient une singulière figure dans une université. J'aime à croire que c'est là de la médecine libérale. Sur tout cela, je dis comme le misanthrope, nous verrons bien.

Agréer etc.
P.S. Le sénateur que désigne un journal de Gand, comme successeur de M. Vilain XIII, est M. Schiervelt, commissaire de district dans le Limbourg, qui avait déjà refusé ce gouvernement immédiatement avant M. Vilain XIII, on m'assure qu'il est question encore d'une autre personne.

Je ne sais si depuis quelque temps vous avez remarqué dans l'Indépendant deux petits articles signés D. M., membre de la chambre des représentants, et relatifs à un ouvrage historique de M. Moke, on m'apprend qu'ils sont de M. de Muelenaere. Je ne vous dis ceci que pour la curiosité du fait. On ne sait quelle fantaisie prend au grave chef de notre diplomatie, de faire dans les journaux de petits articles littéraires signés, de la nature de ceux dont M. de Stassart enrichissait autrefois le Journal de la Belgique.

Nous avons déjà donné assez souvent des nouvelles de Barcelonne, reçues par une maison de commerce de cette ville: Voici un extrait d'une autre lettre de Barcelonne, qui nous vient de la même source:

Barcelonne, le 18 septembre.

« Depuis ma dernière nous avons joui d'une parfaite tranquillité, mais malgré cela les filatures de coton ne rouvrent pas leurs fabriques, il s'en croient encore aux dangers et non pas sans motifs.

« Au fur à mesure qu'on peut trouver de vieux fusils, on arme des ouvriers et gens du port, et ils sont incontinent envoyés contre les factieux, mais il manque toujours. 15 à 1,600 fusils pour armer la bourgeoisie plus complètement qu'elle ne l'est, si nos fabricants trouvaient le moyen de les introduire, ils feraient d'excellentes affaires, on serait très disposé à les bien payer.

« Les diligences de Valence et de Reus ne font pas mine de reprendre leurs voyages, personne ne se hasarderait maintenant à faire route par cette voie, les factieux sont devenus trop nombreux dans toutes les directions, heureusement qu'il reste la voie par mer pour ces destinations.

« On attend toujours avec anxiété l'arrivée des courriers de Madrid avec espoir de recevoir la nouvelle du changement du ministère, je crains beaucoup que le peuple n'ait le temps de s'impatienter; les déterminations de Madrid, de même que ci-devant, arrivent toujours un peu trop tard.

« Aujourd'hui on a publié un *bando* de la junte pour réprimer la contrebande, les peines portées contre ceux qui directement ou indirectement se livrent à ce crime de *loza-nacion*, seront très rigou-

reuses. Le *bando* porte que même la peine de mort sera appliquée; il ne dit pas même si ce sera pour le cas de récidif ou si ce sera la première infraction; plusieurs prétendent que les fabriques n'en iront pas mieux.

RENSEIGNEMENTS SUR LES CAUSES DE LA DÉMISSION DE LA RÉGENCE DE HERVE.

On lit ce suit dans le *Nouvelliste de Verviers*:

« On nous communique l'article suivant pour rectifier ce que nous avons rapporté hier, d'après le *Politique*, relativement à ce qui aurait été la cause de la démission de la régence de Herve;

« Il existait autrefois à Herve un collège qui a joui de tout temps d'une réputation justement méritée, et dont les bâtimens subsistent encore. Il y avait également un établissement pour l'instruction des filles, dirigé par des sœurs Récollectines. Chacun sait que les communautés qui se livraient à l'enseignement n'ont jamais été supprimées et qu'elles ont été maintenues dans la possession de leurs biens. Les sœurs susdites ayant été forcées, par leur grand âge et les infirmités qui en sont inséparables, d'abandonner l'enseignement, un arrêté du roi Guillaume (on ne sait trop en vertu de quel droit) avait cédé leur établissement à la ville pour y ériger un collège, en y ajoutant un subside de 2,000 florins des Pays Bas pour les réparations urgentes.

« Les habitans de Herve qui n'avaient pas vu de bon œil la suppression d'un établissement pour l'éducation des filles, dont l'utilité est incontestable pour la ville et pour les environs, s'adressèrent au gouvernement pour le prier de rendre les bâtimens du collège à leur ancienne destination et conserver ainsi les deux maisons d'instruction qu'ils possédaient. Le gouvernement vint de satisfaire aux vœux des habitans par deux arrêtés: le premier maintient les sœurs Récollectines dans leurs droits et leur permet de s'associer des filles de la Providence, qui se vouent à l'enseignement et qui ont un grand nombre d'établissements semblables en France et ailleurs: le second rend les bâtimens de l'ancien collège à leur première destination et accorde le subside de deux mille florins des Pays-Bas, dont il est fait mention plus haut, pour combler les frais les plus urgents, de cette manière, Herve aura deux établissements d'instruction au lieu d'un qui aurait été insuffisant pour les besoins de cette grande commune.

« On voit ainsi que les bâtimens du collège n'ont nullement été cédés à des ecclésiastiques; mais que l'autorité compétente pourra placer celui qu'elle jugera le plus digne de sa confiance.

« L'administration locale de Herve dont les vœux dans cette affaire n'ont jamais été conformes au vœu public, a cru à la suite de ceci devoir donner sa démission. »

On nous annonce pour dimanche prochain l'ouverture du théâtre avec débuts, et la première représentation du 2^e mois d'abonnement.

Nous apprenons que le 25 de ce mois, M. B. Schever, bourgmestre de la commune de Moresnet (canton d'Aubel), est tombé du grenier d'une grange, et est mort sur la place.

« D'après des renseignemens qu'on nous a fournis relativement au commerce de nos houilles, qui s'est établi par mer avec la France, les Belges seraient traités d'une manière bien favorable comparative-ment aux Anglais. Le droit de tonnage sur les navires anglais est de un franc par tonneau, et de cinq francs sur les navires belges. Cette différence de droit sur un produit tel que la houille est trop importante pour qu'elle ne fixe pas toute l'attention du gouvernement. (Courrier de la Meuse.)

« Don Raymond, baron de Meer, frère de M. le baron de Meer de Moorsel, membre de la chambre des représentans, vient d'être nommé tout récemment vice-roi de Navarre. (Eclair.)

« On lit dans le *Journal d'Arlon*:

« Il résulte des renseignemens qu'on a bien voulu nous communiquer, que la commission d'enquête pour le projet de route de Bastogne à Aywaille, a entièrement adopté le tracé approuvé par l'administration des ponts et chaussées, en émettant l'opinion que la route devait passer par Houffalize. C'était pour cette ville une question d'avenir; aussi avec quelle impatience y attendait-on l'arrivée de quelques membres de la commission! Ils ont été reçus à une demi-lieue de l'endroit, et des signaux placés de distance en distance; n'ont pas tardé à y porter l'heureuse nouvelle, qui a été accueillie par les plus vives acclamations et au bruit des décharges de quelques boîtes. Cette journée a été une véritable fête pour Houffalize. »

« Nous tacherons de nous procurer quelques détails sur les motifs qui ont déterminé la commission

d'enquête. Ce que nous avons entendu dire à ce sujet présageait surtout à Bastogne une brillante prospérité. Nous ne tarderons pas à revenir sur cet objet. »

Dans la journée d'hier, le bruit s'est répandu qu'on a trouvé dans les bois de la Gœchel le cadavre d'un homme qui paraît avoir été victime d'un assassinat. La justice informe. Les détails au prochain numéro. (Journal d'Arlon.)

« Par une décision récente, le ministre des finances a autorisé les avocats de l'administration des contributions directes, cadastres, douanes et accises, à interjeter appel ou à se pourvoir en cassation contre tous les arrêts ou jugemens rendus au préjudice de ladite administration. Cette mesure a été prise pour lever les doutes qui s'élevaient sur la question de savoir si, dans les affaires de l'administration des contributions directes, etc., les avocats de cette administration avaient le pouvoir d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation.

« On lit dans le *Mémorial bordelais*:

« Les carlistes ont de nouveau repris le siège de Bilbao; déjà le 15 toute l'artillerie de siège en avait été rapprochée. »

« On lit dans un journal de Paris: De nouvelles perquisitions ont été faites hier dans l'hôtel de de M. Maës en présence des prévenus. Leur résultat paraît jeter un grand jour sur cette ténébreuse affaire: M. le commissaire de police Adam a découvert derrière des fagots, sous une remise, un petit paquet contenant des diamans pour une valeur, dit-on, de 80,000 fr.: c'étaient les plus précieux bijoux des victimes. Parmi eux, on remarqua une montre enrichie de brillans et une boucle d'oreille magnifique, la seconde avait échappé à toutes les recherches. Quelques instans après, on aperçut un gilet taché de sang et appartenant au valet de chambre Petrus; la seconde boucle d'oreille fut trouvée dans la doublure d'une des poches du gilet.

« On lit dans la *Gazette des Tribunaux* de ce jour que les filoux de Paris spéculent sur la curiosité des personnes qui, au sortir des spectacles, cherchent la comète qui s'avance vers nous d'un million de lieues par jour. Ces industriels ont des lorgnettes qu'ils prêtent complaisamment aux amateurs et pendant que ceux-ci cherchent inutilement l'astre et sa queue, les filoux escamotent montres et tabarières.

« Au reste, la comète commence à poindre après dix heures du soir, entre la brillante étoile de Castor et l'étoile Dubhé, formant l'une des gardes de la Grande Oarse ou si l'on veut l'une des roues de derrière du chariot. Elle est aujourd'hui 26 à 18 millions de lieues de la terre. Vers le 2 octobre, elle n'en sera qu'à 8 millions de lieues.

« Francfort, 22 septembre. — D'après des nouvelles certaines de Kalisch du 10, il était arrivé dans la matinée de ce jour, pendant les évolutions, le malheur suivant: A l'aile gauche de l'infanterie russe, au moment où l'on avait commencé à tirer et sans qu'on sache comment cela a pu arriver, un caisson a sauté avec un terrible fracas, emportant deux soldats. Un troisième a été blessé mortellement. Les personnages illustres qui ont été exposés au plus grand danger sont: le prince Auguste de Prusse, les archiducs d'Autriche, le général de Natzmer, le comte de Brandebourg et une nombreuse suite qui se trouvaient dans le voisinage de l'artillerie et dont le salut ne peut être attribué qu'à la Providence. Les gardes russes doivent se rembarquer à Dantzick. Le roi a dû quitter Kalisch le 20 et arriver le 25 à Tœplitz. L'empereur et l'impératrice de Russie se proposaient de partir pour ces eaux sous un ou deux jours plus tard.

(J. allem. de Francfort.)

« Le compositeur Bellini dont nous avons annoncé la mort samedi dernier était auteur de 9 opéras qui tous ont obtenu du succès aux Italiens. On lit dans un journal qu'il travaillait à un ouvrage qui devait être représenté à l'académie royale de musique, il désirait ardemment obtenir un succès sur cette scène nouvelle pour lui. Pour y parvenir il étudiait avec le plus grand soin et avec beaucoup de constance le rhysme de notre langue et le mécanisme de la versification française. Il laisse plusieurs ouvrages inachevés.

« L'usage de fumer des cigares dans les rues à Londres, au grand déplaisir des passans, augmente, et même les écoliers sont devenus fumeurs. Depuis deux siècles, la manie de fumer s'est établie, et elle était devenue tellement insupportable dans l'année 1816, qu'un gentleman du comté de Derby légua tous ses biens à son fils aîné, sous la condition que, si plus tard il contractait l'habitude de fumer, celui de ses frères ou sœurs qui le trouverait fumant aurait droit à tous les biens légués par le testament.

Modes parisiennes. — Gagein et Delillo se sont surpassés cette année; vous serez surpris en recevant les étoffes nouvelles: elles se sentent beaucoup du goût espagnol, tant en faveur chez vous; seulement elles ont le cachet de notre bon goût. Selon toute apparence, nos robes de bal auront, cette année, des garnitures de fleurs et de rubans mêlés; les rubans destinés à cet effet sont en satin, avec imitation de blonde ou de dentelle gothique à chaque bord.

En fait de lingerie nouvelle, j'ai vu dernièrement une jolie pélerine avec collet rabattant; sous le collet était fixée une étoile de satin mais, qui était séparée de distance en distance, par des agrafes ou broderies garnies d'une petite dentelle; une autre pélerine, en mousseline très fine, à broderie gothique, était également à deux collets: le collet supérieur était doublé de rose pâle. Une des couleurs qui est le mieux portée en mode en cet instant, est le vert pistache, orné de ruban vert pistache et vert foncé; la couleur pensée est également très distinguée, surtout lorsque le ruban est trangé de noir. Deux étoffes nouvelles, destinées à faire des turbans, sont le satin mauresque, étoffe très brillante, de couleur foncée, relevée par des médaillons de couleur claire, puis la gaze-cachemire, brochée couleur sur couleur.

Une étoffe destinée aux chapeaux habillés, est le crêpe-velours; un charmant ruban nouveau est le satin Lavalère; il est garni de dessins et de couleurs gothiques, et orné, à chaque bord, d'une imitation de Valenciennes.

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE LA VILLE DE LIÈGE.

Les professeurs de l'établissement susdit ont l'honneur d'informar, que la rentrée des classes est fixée au jeudi 1^{er} octobre prochain, aux heures ordinaires des leçons, (pour le semestre d'hiver, de 7 heures à 8 1/2 du soir.)

Les ouvriers et les jeunes gens, âgés au moins de douze ans, qui savent lire, écrire et calculer, sont invités à se présenter au local de l'école, rue Féronstrée, le dimanche 27 du courant, de dix heures à midi, pour recevoir leur carte d'admission, ou tous les jours de 7 à 9 heures du matin, chez M. Deville-Thiry, rue du Pont-d'Avroi, n° 578.

Les cours comprennent :

- 1^o L'arithmétique et la géométrie élémentaire etc. professées (les lundis et les mardis) par monsieur D. Lelerc.
- 2^o La chimie et la minéralogie considérées dans leurs rapports avec les arts et métiers, données (les mercredis et les jeudis) par monsieur C. Dabreu.
- 3^o Le dessin linéaire géométrique appliqué aux arts industriels, etc. professé (les vendredis et les samedis) par monsieur H. Deville-Thiry.

Les jeunes gens qui possèdent des notions suffisantes des cours élémentaires ci-dessus désignés, pourront être admis à suivre les cours supérieurs qui se donnent au même établissement et à la même heure, dans l'ordre suivant :

- 1^o Les lundis et les mardis, cours de dessin appliqué aux arts industriels et aux constructions en général, d'après modèles et d'après nature.
- 2^o Les mercredis et les jeudis, cours de physique, de mécanique, etc.
- 3^o Les vendredis et les samedis, cours de chimie et de minéralogie.

Les jeunes ouvriers, ainsi que ceux qui se destinent à l'exercice des arts et métiers, sauront apprécier la grande utilité des connaissances qu'ils peuvent puiser à cette école. Ils concevront facilement que le degré d'habileté et les succès auxquels ils doivent tendre, dans leurs professions, dépendent principalement de cette instruction technique. Il serait donc superflu d'insister pour les engager à suivre les cours de l'école industrielle, qui leur sont offerts gratuitement; on est assuré d'avance de leur empressement à imiter ceux de leurs camarades qui les ont précédés et des progrès qu'obtiendra leur application.

Liège, le 20 septembre 1835.
Le secrétaire de la commission d'examen,
HÉ DEVILLE-THIRY.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, du 25 septembre.

Naissances : 4 garçons, 2 filles.

Mariages 11, savoir : entre Mathieu Ledent, faubourg Saint Gilles, veuf M. F. Thuriat, et Marie Jeanne Rosa, sans profession, en Bèche. — Jacques Nicolas Joseph Marie Laloux, sans profession à Commeuse, et Marie Antoinette Célestine Henriette Delfosse, rentière, rue Hors Château. — Antoine Jadin, bouilleur, faubourg Saint Gilles, et Anne Marie Gausman, journalière, même faubourg. — Denis Blankart, armurier, faubourg Sainte Marguerite, et Marie Joseph Grousse, sans profession, même faubourg. — Lambert Joseph Leblanc, menuisier, rue Froimont, et Jeanne Marie Moulhin, boutiqueuse, en Bèche, veuve de F. F. J. Dema. — Charles Joseph Legrand, serrurier, faubourg Ste-Marguerite, et Anne Marie Gudet, cuisinière, rue Charvoix. — Henri Joseph Closon, cordonnier, derrière les Potiers, et Henriette Carpentier, journalière, derrière St-Pholien. — Nicolas Joseph Simonis, charretier, rue Longloz, et Marie Jeanne Simonis, cultivatrice, même rue. — Charles Hubert Pairon, peintre en bâtiments, derrière St-Denis, et Anne Joseph Piroché, sans profession, rue St-Severin. — Hubert Redouté, employé, rue sur Meuse, et Marguerite Oda Wynand, sans profession, place St-Lambert. — Pierre Louis Klykens, cordonnier, sur-Avroi et Antoinette Elisabeth de Colignon, cuisinière, même rue.

Décès, 4 garçons, 5 filles, 2 femmes, savoir :

Anne Marie Monjoie, âgée de 70 ans, marchande, rue St-Severin, épouse de Gérard François Houssard. — Anne Guillemette Bertram, âgée de 24 ans, couturière, rue Froimont, épouse de Jean Joseph Leblanc.

Du 26 septembre. — Naissances, 3 filles.

Décès, 2 garçons, 4 fille, 2 hommes, 4 femme, savoir : Jean Pierre Neuray, âgé de 91 ans, cultivateur, derrière le Palais, veuf de Marguerite Dupont. — Guillaume Vanmeerberghen, âgé de 21 ans, soldat à la quatrième compagnie du train d'artillerie, célibataire. — Elisabeth Leloup, âgée de 62 ans, sans profession, rue Saucy, veuve de Paul Petarken.

ANNONCES.

ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE DE LIÈGE.

Programme des leçons qui seront données à l'École spéciale de Commerce de Liège pendant le semestre d'hiver 1835-36.

PREMIÈRE DIVISION. — Droit commercial, économie politique, Histoire appliquée au commerce, Fonds publics, Tenue des livres tant en partie simple qu'en partie double, Arbitrars, Correspondance commerciale en différentes langues, Littérature française et allemande, Arithmétique commerciale, Mathématiques et Dessin linéaire, appliqué aux arts industriels.

DEUXIÈME DIVISION. — Langues française, allemande et hollandaise, Style épistolaire, Arithmétique, Géographie, Histoire et Calligraphie.

Il y a des cours particuliers pour les élèves qui veulent apprendre l'Anglais, l'Italien et l'Espagnol.

Les leçons recommenceront jeudi 1^{er} octobre. S'adresser à M. J. CHARLIER, directeur de l'École spéciale de commerce, quai St-Léonard, de 11 à 1 heure. 290

PENSIONNAT

DIRIGÉ PAR LES D^lles. FAYE.

DERRIÈRE ST.-PAUL, n° 511, A LIÈGE.

La RENTRÉE des classes aura lieu jeudi prochain, 1^{er} octobre. 293

AVIS.

L'on fait savoir que les VENTES de BOIS fixées l'une au 30 du courant dans le bois dit de 31 et l'autre au 1^{er} octobre dans celui d'Othep, n'auront point lieu. 295

VENTE DE BOIS A TILFF.

JEUDI PREMIER OCTOBRE 1835, à dix heures précises du matin, madame veuve de Grady de Brialmont née de Jacquet fera VENDRE publiquement par le ministère et à la recette de M^r HOUBAER, notaire à Seraing, douze hectares de sâpes, essence de chêne, pris dans le bois nommé la Grande Cathédrale et une forte quantité de chênes et hêtres d'une grosseur extraordinaire, croissans dans le même bois. — La vente aura lieu au pied des arbres à crédit moyennant caution connue du notaire.

Le même jour, 1^{er} octobre, à 3 heures, on VENDRA les POMMES croissans dans l'allée de Brialmont, à Tilff. 250

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORÊTS. 5^e maîtrise.

On donne avis que la VENTE des COUPES de TAILLIS de l'ordinaire 1836, au bois de Val St-Lambert, province de Liège, et dans la forêt de Harre, province de Luxembourg, aura lieu le LUNDI 5 OCTOBRE 1835, à 11 heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire présumé et à St-Troind, au bureau du maître particulier des forêts. 270

GRAND ET BEL

ETABLISSEMENT, SITUÉ A SAMSON, PRÈS DE NAMUR.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Ce bel ETABLISSEMENT situé à Samson, à 2 lieues de Namur, sur la route de cette ville, à Liège, est composée :

- 1^o D'une BELLE et vaste MAISON de maître, avec remises, écuries, etc.
- 2^o De deux pressoirs, pour carreaux en pierre;
- 3^o D'un laminoir pour le plomb;
- 4^o D'une batterie à chanvre;
- 5^o D'une scierie à marbre, le tout mû par un excellent coup d'eau;
- 6^o Et douze bouniers de jardins, prairies et bois, joignant l'établissement, dans ce bois se trouvent quatre carrières en activité et l'emplacement nécessaire, pour en établir deux nouvelles.

L'acquéreur trouverait de grands avantages à reprendre le commerce des propriétaires actuels, de quel il pourrait conserver les chaland.

S'adresser pour traiter au notaire DELVIGNE, rue de Bruxelles, n° 105, à Namur. 233

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Delheid, propriétaire, demeurant rue Neuve, derrière le Palais, tendante à être autorisé à établir une briquetterie temporaire dans une prairie dépendante de sa maison, n° 530, au lieu dit Fond-Pirette;

Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1824; et l'ordonnance du conseil de régence en date du 11 juillet 1835, arrêtent :

La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sous le perron à l'hôtel-de-ville que sur la porte de l'église Ste. Walburge.

Les personnes qui penseraient devoir s'opposer à l'objet de cette demande sont invitées à faire parvenir à la régence leurs motifs d'opposition dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel de ville, le 25 septembre 1835.

Le président du collège, Louis JAMME, Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Lambert Ghaye, demeurant rue Haut des Tawes, n° 306 bis, tendante à être autorisé à établir une forge près de son habitation;

Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1824; arrêtent.

La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sous le perron à l'hôtel de ville que sur la porte de l'église de Ste.-Foi.

Les personnes qui penseraient devoir s'opposer à l'objet de cette demande, sont invitées à faire parvenir à la régence leurs motifs d'opposition dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel de ville, le 25 septembre 1835.

Le président du collège, Louis JAMME, Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 26 SEPTEMBRE.

| FONDS PUBLICS. | COURS précédent. | COURS DU JOUR. |
|---|------------------|----------------|
| Cinq pour cent J. du 22 mars. | 407 95 | 408 15 |
| Fin courant. Liquid. | 000 00 | 108 20 |
| Trois pour cent | 80 70 | 80 95 |
| Fin courant. Liquid. | 00 00 | 80 95 |
| Napolitains. | 98 40 | 98 50 |
| Fin courant. | 00 00 | 98 50 |
| Rente perp. (Espagne). | 34 78 | 34 78 |
| Fin courant. | 00 00 | 00 00 |
| Emprunt Guebhard. | 35 00 | 00 00 |
| Rente d'Esp. 3 1/2 J. du 1 ^{er} avril. | 21 7/8 | 21 5/8 |
| Fin courant. | 00 00 | 00 00 |
| Cortès. | 34 1/2 | 34 5/8 |
| Dette différée. | 14 3/4 | 14 5/8 |
| Coupons cortès | 20 00 | 20 00 |
| Emprunt Ardoin. | 43 1/8 | 43 00 |
| Emprunt romain J. de juin. | 103 00 | 103 00 |
| Belge J. du 1 ^{er} mai. | 103 1/2 | 103 3/4 |
| Fin courant. | 000 00 | 000 00 |
| Banque de Belgique. | 114 1/4 | 000 00 |

| AMSTERDAM, LE 25 SEPTEMBRE. | | |
|-----------------------------|--------------------------|--|
| Dette active. 54 7/16 | Rente française. 00 00 | |
| " différée. 4 5/32 | Métalliques. 99 13/16 | |
| Billet de clause. 24 1/8 | Russie, H. et C. 104 0/0 | |
| Syndic. d'amor. 94 3/8 | Esp. rente perp. 00 00 | |
| " 3 1/2. 79 0/0 | Naples falconnet. 00 00 | |
| Soc. de comm. 113 0/0 | Bresiliens. 86 5/8 | |

| ANVERS, LE 26 SEPTEMBRE. | | | |
|---|---------------|---------------|-------------|
| CHANGES. | | | |
| | COURTS JOURS. | DEUX MOIS. | TROIS MOIS. |
| Amsterdam. 1/2 0/0 perte A | | | |
| Rotterdam. 3/4 0/0 perte A | | | |
| Paris p ^r fr. 100. fl. 47 3/8 P fl. 47 | | | A 46 7/8 |
| Lond. 1 ^{er} Estr. fl. 12 15 | | fl. 12 07 1/2 | |
| Hamb. p ^r 40 MB 35 3/8 | | 35 3/16 | 35 1/16 |
| Bruxelles. | | | |
| Gand. | 1/4 0/0 p. | | |

| FONDS PUBLICS. | | | | | |
|------------------|----------------|--------|--------------|------|-----------------|
| VILLE | INT. | COURS. | FONDS. | INT. | COURS. |
| VILLE D'ANVERS. | | | BRÉSIL | | 149 1/2 A |
| Dette act. 5 | 104 3/4 A | | E. à L. 1824 | | 85 3/4 A |
| " différ. 43 | | | ESPAGNE. | | |
| BELGIQUE. | | | B Guebhard. | 5 | 33 P |
| Emp. 48 m. 5 | 100 5/8 | | R. P. à Am | 5 | 32 3/4 à 33 1/8 |
| A. B. 1835. | | | Emp. 1834. | | 42 3/8 |
| Ac de la B. | | | Dette diff. | | 14 1/4 A |
| HOLLANDE. | 2 1/2 | | Cortès à P. | | 31 à 31 3/4 P |
| Dette act. 4 1/2 | | | " à L. | | 31 à 31 3/4 P |
| Rte remb. 2 1/2 | 88 1/4 A et 99 | | ITALIE. | | |
| AUTRICHE. | | | NAPLES. | | |
| Métalliq. 5 | 102 7/8 | | Cert. Falc. | 5 | 91 1/4 A |
| Lots fl. 100. | 254 | | ÉTAT-ROM. | | |
| " fl. 250. 4 | 419 | | levée 1832 | 5 | 101 A |
| " fl. 500. 4 | 700 et P | | An. 1834 | 5 | 97 1/4 A |
| POLOGNE. | | | | | |
| Lots fl. 300 | 121 | | | | |

| BRUXELLES, LE 26 SEPTEMBRE. | | |
|-----------------------------|------------------------|---|
| Em. R., fin ct. 100 1/2 P | Naples. 91 1/2 | |
| " pri. 1 moi. 000 0/0 dt 1 | Rome. 100 5/8 | A |
| Dette active. 53 1/2 P | B. es. Rothsc. 85 3/4 | |
| E. de 1832. 98 0/0 P | E. Ardo. 1835 42 1/2 | A |
| Act. Soc. Gén. 815 0/0 | Empr. Guebhard. 33 1/2 | P |
| S. de c. de cr. 425 1/2 A | P. à Amst. 33 1/4 | P |
| Banq. de Belg. 111 0/0 P | Fin cour. 33 1/4 | P |
| S. du c. de S. O. 111 1/2 P | D. différée. 15 0/0 | P |
| S. Hauts-Fourm. 113 1/4 A | Cortès à Par. 31 1/2 | P |
| Banq. fonc. 98 A 98 1/4 P | " à Londr. 31 1/4 | P |
| S. du Cha. Flemu. 112 1/2 P | Coup. Cortès. 00 0/0 | |
| Gal.-Rus. ad. Br. 00 00 | | |
| Dette act. H. L. 54 0/0 P | | |
| Syndic. d'amort. 00 0/0 | | |
| Losr. av. coup. 99 0/0 P | | |
| " inscript. 000 0/0 | | |
| Métalliques. 102 3/4 | | |

| LONDRES, LE 24 SEPTEMBRE. | | |
|-----------------------------|---------------------------|--|
| 3 p. c., consolidés. 91 3/8 | E-compte. 00 0/0 | |
| Belg. em 1832 C. D. 102 0/0 | Différées. 00 0/0 | |
| Holl. dette active. 54 3/8 | Passives. 00 0/0 | |
| Id. 5 p. c. 000 0/0 | Russie. 000 0/0 | |
| Portugais 5 p. c. 88 1/4 | Bésil, emp. 1824. 88 1/4 | |
| Id. 3 p. c. 00 0/0 | Mexicains; 5 p. c. 39 0/0 | |
| Espagne cortès. 44 1/4 | Colomb. 00 0/0 | |

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 25 ET 26 SEPTEMBRE.
Cinq navires, venant de Pétersbourg, Riga, Londres, Rio Janeiro, chargés de graine de lin, bois, sucre, coton, indigo et bois de teinture.

MARCHÉS.

Hasselt, le 25 septembre. — From. l'hect. 14-65 — Seigle. 9-35 — Orge. 10-0 — Sarrasin. 8-09 — Avoine. 6-00 — Genièvre. à 10 degr. 38. — Beurre, kilog. 1-70

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.